

Projet territorial réduction de la mortalité infantile

Constat - Quel problème souhaitons-nous régler ?

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet territorial de réduction de la mortalité infantile initié en 2023 et copiloté par l'ARS, le CD, la CPAM et le RPVM au regard de l'augmentation préoccupante du taux de mortalité infantile dans le VDM.

Le département présente en effet l'un des taux les plus élevés de la région (4,51‰), taux supérieur à la moyenne régionale depuis 2015, juste derrière celui de la Seine-Saint-Denis.

L'objectif du projet est de mieux comprendre les causes de la mortalité infantile et d'élaborer un plan d'actions départemental pour infléchir le taux de mortalité infantile.

La mortalité infantile est liée à des causes multiples, souvent intriquées. La littérature fait état en effet de facteurs de risque articulés autour de déterminants biologiques, comportementaux, environnementaux et liés à l'offre de santé.

Dans le plan d'actions en cours de formalisation, une attention particulière sera portée aux parcours des femmes en situation de vulnérabilité sociale (problématiques

La demande de soutien porte sur deux actions du plan :

- Faciliter l'ouverture des droits AM des femmes en PMI
- Financement d'un mi-temps de référent Périnatalité au SIAO pour la régulation de situations périnat en articulation étroite avec les équipes mobiles Ségur et la coordinatrice de ces équipes.

Bénéficiaire(s)

L'utilisateur et ses proches

Les professionnels

Bénéfices attendus

Amélioration du parcours de santé des publics vulnérables à travers:

- un accès aux droits, aux soins facilité
- une meilleure adhésion au parcours périnatal

Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

- Amélioration du service rendu aux patients et de la qualité des prises en charge proposées
- Fluidification du parcours : circulation de l'information, remontées des besoins identifiés, coordination renforcée; interface entre le patient et les professionnels du champ sanitaire et social

DESCRIPTION

Comment fonctionne la solution ?

A noter : on parle ici de son fonctionnement cible et de nnk de son déploiement

Décrire le fonctionnement idéal de votre solution

Faciliter l'ouverture des droits AM en PMI:

Améliorer l'accès aux droits en santé du public PMI par la création d'une équipe mobile de 5 agents (1 cadre et 4 assistants de gestion PMI) dont les missions principales seraient de :

- accompagner les femmes enceintes pour constituer leurs dossiers (PUMA, CSS) , les informer , les orienter vers les organismes d'assurance maladie
- accompagner les femmes enceintes dans la complétude de leur demande notamment pour les primo-demandes d'ouverture des droits AME
- s'articuler avec la CPAM pour réduire les délais d'instruction des demandes d'ouverture de droits
- solliciter les PASS pour les non assurés sociales ne pouvant bénéficier des autres dispositifs

Régulation Périnatalité SIAO: 0,5 ETP dédié à cette mission:

- Repérage des situations
- Mise en lien avec la coordinatrice des équipes mobiles Ségur pour une évaluation des besoins et une prise en charge adaptée (intervention du LHSS mobile périnat et des autres équipes selon les besoins
- Suivi des situations signalées ;
- Mise en lien avec les différents acteurs du secteur AHI, de la santé, de la périnatalité et appréhension des parcours vers le logement tenant compte les freins liés à la santé.
- Participation aux réunions Equipes mobiles Ségur

Pour que cela fonctionne, décrivez les contributions nécessaires chaque échelon ?

Budget prévisionnel : 125 000 euros

- Equipe mobile :

Le coût de l'équipe est évalué à 210.000 euros pour les 6 postes.

Le plan de financement pourrait être ainsi réparti :

FIR ARS : 100.000 euros/an jusqu'en 2028.

1.Financement CD94 : 110.000 euros par an (voir si possibilité d'un financement Etat, dans le cadre pacte Solidarités 2026 ?)

A noter: Prévoir l'évaluation des frais de fonctionnement (gestion, interprétariat...) non faite à ce jour.

- Poste de référent périnat au SIAO: 25 000 euros pour 0, 5 ETP.

QUI ?

Pour faire quoi ?

La DPAMI

Copilotage Projet territorial + équipe ouverture des droits en santé

La DD94

Pilotage projet territorial Réduction Mortalité Infantile

La CPAM

Copilotage Projet territorial + accompagnement accès aux droits

La CRF

Régulation périnat SIAO